

Lundi 23 mai 2011

Discours du président,

Mes chers collègues,

Nous sommes réunis pour l'examen du compte administratif 2010 et du budget supplémentaire de l'année 2011.

Pour un certain nombre d'entre vous, c'est une première. Il semble donc nécessaire de resituer le cadre général du budget 2011 et de l'année 2010.

La réforme des collectivités territoriales, sur le principe duquel je ne reviendrai pas, nous a impactés au travers de son premier volet : la réforme de la fiscalité avec, comme conséquence, la perte de l'autonomie fiscale dans un contexte de crise financière internationale et de déficit public record de l'Etat, alors même que nos dépenses obligatoires connaissent une évolution très forte. C'est ce que nous avons appelé « l'équation impossible ».

Nous avons réagi fortement, car il y avait grave danger pour l'avenir. Mobilisation de tous — élus et administration départementale — mise au point d'un plan de sauvegarde destiné à restaurer nos marges de manœuvre, mais surtout destiné à nous permettre de continuer à exercer nos missions, nos investissements pour l'avenir, tout en restant solidaires avec les communes.

Ce ne fut pas facile. Il a fallu se remettre en cause, avoir du courage pour proposer des réformes pas nécessairement populaires, ainsi que du discernement pour distinguer l'essentiel de l'accessoire.

Je tiens à remercier chaleureusement tous ceux qui ont eu le courage de prendre le « taureau par les cornes ». Dans ces circonstances, les sirènes du renoncement sont toujours prêtes à chanter. Les adeptes du « ne rien faire car il va y avoir des élections » sont légion. Ce ne fut pas le cas dans notre assemblée. Aussi, n'en savourons nous que mieux les premiers résultats positifs, au vu du compte administratif 2010.

Les résultats de ce compte administratif sont en effet satisfaisants, en partie grâce au plan de sauvegarde, mais aussi en raison de recettes exceptionnelles :

> augmentation des droits de mutation : + 3,4 millions d'euros (M€),

> augmentation du FMDI (fonds de mobilisation départemental pour l'insertion) : + 1,7 M€.

S'agissant de ces recettes exceptionnelles, il convient que nous ayons une attitude prudente en n'oubliant pas les leçons du passé. Ainsi, en 2009, nous avons eu une baisse de 4,5 M€ des droits de mutation.

Ce raisonnement doit également s'appliquer aux recettes exceptionnelles du budget 2011. Ainsi, s'agissant des 4,5 M€ du fonds de péréquation des droits de mutation, il faut être lucide. Ce fonds de péréquation est alimenté par un prélèvement principalement sur les flux. De nombreux départements, notamment en région parisienne, ont connu une hausse spectaculaire de la valeur de l'immobilier. Même si, les années suivantes, cette augmentation est consolidée, la base servant à la péréquation risque, elle, de se raréfier.

C'est la raison qui me conduit à avoir une attitude simple, **s'agissant des recettes exceptionnelles de fonctionnement : on ne les affecte pas à satisfaire des dépenses ordinaires de fonctionnement (rien n'est plus dangereux) mais, soit au désendettement soit, à la diminution du contingent d'emprunt nécessaire à l'équilibre budgétaire, ce qui revient au même.**

Mes chers collègues,

Grâce à ces principes sains de bonne gestion, nous serons en position d'atteindre **nos objectifs** : **être** à la fois **un des départements les moins endettés de France**, un département solidaire (14 M€ en direction des communes), **un département ayant un bon niveau d'investissement annuel** (60 M€), **un département capable d'être attractif et ciblant volontairement son action sur la création de richesses**, tout en **remplissant** parfaitement **ses missions** propres.

C'est l'esprit et la lettre de ce budget supplémentaire qui vous propose :

- > d'accentuer l'aide aux communes : + 2,3 M€,
- > de renforcer l'entretien des routes : 2,7 M€,
- > d'être prêts à rehausser une trentaine de ponts pour l'électrification de la ligne Paris-Troyes,
- > de prendre en compte le projet touristique d'Aix-en-Othe,
- > d'accompagner la ville de Troyes dans sa rénovation pour en faire une ville de congrès,
- > de poursuivre le développement de l'enseignement supérieur ;
après l'école d'ingénieurs EPF, après la 2^e extension de l'Université de technologie de Troyes,
voici l'inscription de 8,3 M€ pour l'ESC.

Mes chers collègues,

D'autres rapports nécessiteraient que je m'y arrête. Nous allons avoir l'occasion de les examiner en détail. Ne dévoilons pas tout maintenant.

Ce qui reste essentiel à mes yeux, c'est que nous fassions en permanence la démonstration que **le Conseil général de l'Aube est une assemblée où l'on « réalise »**. Nous ne sommes pas dans le verbe ou l'incantatoire, mais dans l'action. Dans quelques semaines, vous verrez les entreprises sur nos différents chantiers de construction. Ceux-ci sont nombreux. Ils sont réels et représentent des emplois pour nos entreprises et nos concitoyens. Ils sont rendus possibles, parce que nous savons ne pas gaspiller l'argent public.

Pour autant, n'oublions pas nos autres missions. Elles sont grandes, elles aussi dans leur quotidien. A ce propos, je voudrais remercier les services, notre directeur général des services — ainsi qu'Aimée Vedel, directrice générale adjointe chargée des actions médico-sociales —, qui se sont mobilisés, ce week-end, pour que des situations — qui ne dépendent pas de nous —, n'accentuent pas les difficultés de ceux qui souffrent le plus. Au moment d'ouvrir cette séance, je tiens à saluer leur conduite exemplaire.

Philippe Adnot,
sénateur,
président du Conseil général de l'Aube